

Département de la Somme

N°9/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie de l'Étoile – rue Jules Verne – à L'Étoile sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

Etaient présents :

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

OBJET:

Convention de caisse d'avance en faveur des propriétaires occupants aux revenus modestes éligibles aux aides de l'ANAH

Etaient absents, excusés :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY, Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Date de convocation :

06 mars 2023

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

Mme DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

Membres en exercice : 55

Membres présents : 43

Membres votants : 46

La séance étant ouverte,

La Communauté de communes a souhaité, dans le cadre de sa politique de l'habitat et en particulier dans l'OPAH-RR Nièvre et Somme, engagée en avril 2022, soutenir les ménages modestes, dans leurs projets de rénovation de leurs logements.

Le Président propose une avance de trésorerie nécessaire au lancement des travaux subventionnés des ménages, permettant ainsi les réalisations de chantiers dans l'habitat ancien, chez les plus modestes, par le paiement des entreprises de bâtiment.

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

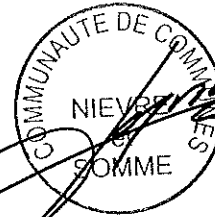
Une convention est nécessaire à cet effet, elle a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de la mission de gestion de la caisse d'avance par Page9.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de caisse d'avance en faveur des propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH-RR Nièvre et Somme avec la SARL PAGE 9.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

